



La prestation compensatoire et perte de travail volontaire

Par **enviedesavoir**, le **11/06/2013 à 21:14**

Mon mari a été licencié à cause de ses résultats professionnels insuffisants. Malgré mes nombreuses alertes, il n' a pas voulu faire les efforts nécessaires pour conserver son emploi. c'est une des cause de notre divorce.

Je gagne environ 60000€ par an. A l'époque il gagnait autant !

Depuis il a essayé de monter une affaire de conseil mais il ne gagne que 15000€ par an (depuis 1 an).

Nous avons 2 enfants, pour l'instant en garde alterné suite à l'ordonnance de non conciliation.

Durant cette période, j'ai accepté de lui laisser la maison .

peut il réclamer une prestation compensatoire alors qu'il est le seul responsable de la disparité des revenus actuels ? L'écart des revenus est il le seul critère ?